





Laval, le 16 avril 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Opération « tranquillité vacances »

Les vacances sont des périodes propices aux déplacements et aux absences. Afin de prévenir les cambriolages, les services de la police et de la gendarmerie renouvellent l'opération « tranquillité vacances » et l'élargissent **à toute absence prolongée du domicile, même en dehors des vacances scolaires**.

Ce dispositif vise à assurer une surveillance des habitations, par une présence renforcée sur le terrain et des passages fréquents des forces de l'ordre. Cette opération permet à ceux qui y souscrivent de partir en vacances l'esprit plus serein en sachant que leur domicile fait l'objet d'une surveillance accrue par les services de police ou gendarmerie pendant leur



Opération tranquillité vacances : mode d'emploi

Pour en bénéficier, il suffit de se déplacer au commissariat de Laval, si votre domicile se trouve sur les communes de Laval, Changé, Bonchamps-lès-Laval et Saint-Berthevin, ou à la brigade de gendarmerie dont dépend votre domicile.

Les forces de l'ordre prendront note de l'adresse du logement qui doit être surveillé pendant votre absence, des dates d'absence du domicile, de l'adresse de votre lieu de villégiature et des coordonnées téléphoniques où vous serez joignable en cas de nécessité. Le cas échéant, il est aussi utile de communiquer le numéro de téléphone d'une personne de confiance qui détient les clés de votre domicile.

Pour autant, cette surveillance ne doit pas vous empêcher de prendre **quelques précautions élémentaires** :

- ne laissez pas vos clefs sous votre paillasson, dans le pot de fleurs ou dans la boîte à lettres ;
- verrouillez portes et fenêtres et renforcez les issues ;
- prévenez vos voisins ou votre famille de votre absence afin qu'ils relèvent votre courrier et qu'une surveillance puisse être effectuée ;
- ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent ;
- prévoyez de photocopier vos pièces d'identité, carte grise et permis de conduire (en cas de vol, cela facilitera vos démarches) ;
- répertoriez et photographiez vos objets de valeurs : notez les numéros d'identification des appareils de valeurs susceptibles d'être volés (ces numéros de série peuvent permettre de retrouver le matériel volé dans le cas d'enquêtes judiciaires).

Contact presse

Service départemental de veille et de communication interministérielle
Esther DAVID : 02 43 01 50 70 – Robert CLEMENT : 02 43 01 50 72
pref-communication@mayenne.gouv.fr